



D2026-25

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Cession de droit de représentation des spectacles « Il était une fois Sarah Jane » et « Il était une fois dans l'Web »

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le souhait de la ville de proposer un spectacle pour les enfants de 6-11 ans inscrits au ALSH 4 saisons pendant les vacances scolaires ;

Vu le projet de convention établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec l'association CONTES, ARTS ET LOISIRS dont le siège social se situe au 6, rue du Docteur Ténine 91320 WISSOU, représentée par Madame Jacqueline PARIENTE en sa qualité de Présidente, une convention pour la représentation d'un spectacle de contes merveilleux.

De préciser que la présente convention, fixe la date de représentation comme suit :

- Mercredi 6 mars 2026 au matin

Au ALSH quatre saisons 59, rue des prairies 78230 Le Pecq.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20260217-D2026-25-AR
Date de réception préfecture : 19/02/2026



D'indiquer que le montant total de la prestation s'élève à 400€ TTC ; qui sera réglé par mandat administratif.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 17 février 2026



Laurence BERNARD